



Bordeaux, le 21 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du Comité régional de la mobilité Nouvelle-Aquitaine

Pierre DARTOUT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, représenté par son conseiller diplomatique **François GAUTHIER**, **Alain ROUSSET**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Olivier DUGRIP**, recteur de la région Académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, ont procédé à l'installation du Comité régional de la mobilité Nouvelle-Aquitaine le vendredi 18 novembre à Bordeaux.

Ce comité régional ouvert à tous les acteurs de la mobilité de l'éducation formelle ou non formelle et du monde professionnel, est l'**instance stratégique et politique de pilotage régional des actions de mobilité sur le territoire**. Il est présidé conjointement par le préfet, le président de la Région et le recteur.

Son rôle est de construire, à partir d'un diagnostic partagé, **une stratégie régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes** afin d'assurer l'accès le plus large de tous les jeunes aux projets de mobilité, considérant que ceux-ci constituent une expérience unique dans le parcours d'un jeune par la dimension interculturelle qu'ils comportent et par les bénéfices sur l'intégration sociale et professionnelle qu'ils induisent.

Informations complémentaires :

L'offre française de mobilité est très importante : programmes européens, chantiers de jeunes, bourses individuelles des collectivités, programmes bilatéraux avec l'Allemagne ou le Québec, coopération décentralisée... pour autant, cette offre n'est pas très lisible pour les bénéficiaires, et de nombreux jeunes restent encore éloignés des dispositifs.

Depuis 2013, le chantier relatif à la mobilité européenne et internationale des jeunes, inscrit dans le Plan Priorité Jeunesse et piloté par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, a contribué à plusieurs avancées essentielles pour les jeunes : on peut citer notamment la création d'un **socle commun d'indicateurs**, le lancement d'un **portail dédié** (la bougitude), des décisions règlementaires favorisant la **mobilité des jeunes scolaires**, des stratégies « Diversité Mixité » chez les opérateurs. Ces résultats sont le fruit du travail du Comité permanent de la mobilité européenne et internationale (CPMEI), au niveau national.

La création des Comités Régionaux de la Mobilité (COREMOB) est la déclinaison de ce comité national, au niveau des territoires, avec les Conseils Régionaux, pour piloter la coordination et la mise en réseau des acteurs concernés par la mobilité internationale des jeunes.

Instance de concertation et de co-construction des actions régionales en faveur de la mobilité internationale, ses trois principales missions sont de :

- Développer une meilleure connaissance de la demande et de l'offre de mobilité sur le territoire
- Assurer l'accès le plus large de tous les jeunes aux expériences de mobilité
- Piloter la plateforme de la mobilité et lui fixer les orientations en matière d'information, d'accompagnement et de formation.